



Les décisions du Bureau en bref

12 juin 2024

Parc naturel régional du Pilat 12 juin 2024

Voici le résumé des principales décisions de la réunion du Bureau du Parc naturel régional du Pilat

ACTUALITÉS DES COMMISSIONS ET COMITÉS DE PILOTAGE ANIMÉS PAR LE PARC

- Le comité de pilotage Natura 2000, lors de sa réunion du 14 février 2024, a échangé sur la nouvelle politique régionale relative à Natura 2000. Un bilan des actions 2023 a été fait ainsi que la présentation de la programmation 2024.
- Le comité de pilotage Agriculture durable s'est réuni le 26 mars 2024 pour évoquer la préparation des Rendez-vous de mon Parc, pour valider des dossiers de demande de subvention au titre du Plan Pastoral Territorial du Pilat pour l'acquisition par des agriculteurs de matériel de clôture, pour faire un point d'étape sur les plantations de haies réalisées et à venir, pour échanger sur le bilan des actions en lien avec le Projet Agro-Écologique et Climatique (PAEC) et sur l'expérimentation toits-ressources.
- Lors de sa réunion du 4 avril 2024, la Commission Économie de proximité a présenté les objectifs de l'étude de positionnement de l'action du Parc dans le champ de l'économie. Le projet de cidrerie du Pilat sera mentoré par le Parc pour sa campagne de financement participatif.
- La Commission Révision de la Charte, le 24 avril 2024, a fait le bilan des assises territoriales du 11 avril, préparé la visite des rapporteurs de l'État et de la Fédération des Parcs des 30 et 31 mai, puis échangé sur les résultats de l'évaluation environnementale de la version 1 du projet de charte.

DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

Le Bureau du Parc a validé :

- l'ajustement du plan de financement pour développer l'agroforesterie et la plantation de haies sur deux ans avec le soutien de l'Union Européenne.
- la contribution du Parc à une candidature au Pacte de la haie (Appel à projet proposé par l'État) en partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs de la Loire et Loire Forez Agglomération.
- Les demandes de financement auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour permettre la réalisation des Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) dans le cadre du programme Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sur le Haut-Pilat animé par le Parc.
- la demande de subvention auprès de la Région pour l'achat de machines textiles par le Parc dans le cadre du projet de relance de la dynamique textile à Saint-Julien-Molin-Molette.
- la demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation de travaux d'optimisation de l'éclairage public par la Commune de La Chapelle-Villars.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé :

- la signature d'un contrat de coopération public-public pour la mise à disposition d'un agent contractuel du Parc naturel régional du Pilat auprès du GAL LEADER Loire pour 0,25 % du temps de l'agent.
- les avenants aux conventions de mise à disposition des vélos à assistance électrique pour prêt avant achat éventuel avec les 4 structures relais : la commune de Doizieux, l'Association la Fourmilière à Saint-Sauveur-en-Rue, l'association familles rurales de Maclas et le CPIE des Monts du Pilat à Marlhes.
- la signature des contrat et convention permettant, en lien avec la Communauté de communes des Monts du Pilat et celle du Pilat Rhodanien, de mettre en œuvre le projet Pil'Alternatives qui vise à développer l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande et le transport d'utilité sociale. Ce projet est financé dans le cadre du programme TIM'S : l'écomobilité pour tous.
- la domiciliation de l'association des Métiers d'art du Pilat (dont la création a été accompagnée par le Parc en 2024) à la Maison du Parc du Pilat.
- un accompagnement du Parc sollicité par le groupe de travail des chevriers du Pilat pour animer et coordonner un plan d'actions visant à maintenir et développer la filière lait de chèvre du Pilat.

QUESTIONS DIVERSES

Le Bureau du Parc a échangé sur :

- la mise à jour du règlement intérieur du personnel du Syndicat mixte du Parc du Pilat qui devrait être mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité syndical.
- la mise en œuvre du projet porté par le Parc visant à créer des unités de gestion pertinentes et répondant aux enjeux climatiques, économiques, de biodiversité et d'usages de la forêt. Pour ce faire, une partie du travail sera sous-traité au Centre National de la Propriété Foncière et consistera à assurer une animation de terrain, auprès des propriétaires forestiers (achat-vente de parcelles, mise en place de travaux forestiers communs entre plusieurs propriétaires).
- Le séminaire coorganisé par le Parc et IPAMAC sur la forêt et sa résilience au changement climatique les 30 et 31 mai derniers regroupant plus d'une cinquantaine de participants issus de différentes régions du Massif Central.
- Le bilan des avis rendus par le Parc sur les définitions de zones d'accélération pour la production d'énergie renouvelable par les communes : 31 communes sur 51 ont sollicité cet avis.
- L'état d'avancement du Schéma Directeur des Énergies renouvelables (SDE).

CALENDRIER DES PROCHAINES RÉUNIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL

Bureau	Comité syndical
3 juillet à 18h00	26 juin à 18h30
25 septembre à 18h00	6 novembre à 18h30
16 octobre à 17h30	18 décembre à 18h30
6 novembre à 17h30	
11 décembre à 17h30	



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benay 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr